

Confirmation Candidature PASS (Filières santé)

Vous êtes actuellement en PASS à la faculté de Médecine et de Maïeutique Charles Mérieux – Lyon Sud. Vous vous êtes inscrit dans cette formation dans l'objectif d'intégrer une deuxième année de médecine, de maïeutique, d'odontologie ou de pharmacie et au moment de votre inscription administrative vous avez procédé à des choix d'U.E. Métiers (UE spé médecine, UE spé pharmacie...) pour lesquels des enseignements vous sont actuellement dispensés.

Ces choix constituent également vos possibilités d'obtenir un accès en deuxième année du 1er cycle de formation des études de santé (médecine, maïeutique, odontologie, pharmacie). Pour ceux qui ont fait le choix de l'UE spé médecine, un accès à la formation de Masseur-Kinésithérapeute sera également accessible. Pour y parvenir, vous devez valider les 60 ECTS de votre première année et réussir les sélections qui se déroulent en deux temps :

1. Détermination des « super admis » (dispensés des épreuves du 2^{ème} groupe = oraux),
2. Détermination des étudiants autorisés à passer les épreuves orales de sélection.

Conformément à la réglementation relative aux modalités d'accès aux études de santé (MMOP), tout candidat peut présenter deux fois sa candidature pour une admission dans ces formations (à la condition de valider ses ECTS, 60 en première année, 120 en deuxième année). Cependant, le parcours de formation dans lequel vous êtes inscrit épuise de facto une de ces deux possibilités. Si vous ne réussissez pas cette année, vous ne pourrez recandidater qu'une seule fois au cours de votre cursus.

Il vous est demandé, conformément à la réglementation en vigueur de faire acte de candidature via la plateforme eCandidat (voir procédure) et pour cela :

1/ de déposer votre CV

2/ de remplir le formulaire « acte de candidature » dans lequel vous devrez préciser :

- **Si vous confirmez** que vous souhaitez tenter les sélections sur la totalité de vos choix d'unités d'enseignement. Pour cela, **vous devez cocher la case : candidature totale**
Si vous êtes inscrits à l'UE Métier concernée, sous réserve de la non obtention d'une note éliminatoire ne vous permettant pas de vous présenter aux épreuves de sélection, vous serez classé dans la filière.

Ou

- **Si vous souhaitez faire acte de candidature seulement sur certains de vos choix** d'unités d'enseignement (pour lesquelles vous vous êtes inscrit au début du second semestre). Dans ce cas, vous devrez cocher la case : candidature partielle et cocher ensuite la ou les spécialités que vous souhaitez conserver.
Attention, vous ne pourrez pas abandonner toutes les UE spé étant dans un parcours PASS. Vous avez l'obligation de vous présenter à la sélection d'au moins une des UE Métiers.

Attention, vous ne pouvez rajouter aucune nouvelle inscription à une UE Métier autre que celle(s) que vous avez choisi au début du second semestre.

3/ de télécharger le document « attestation sur l'honneur », de le renseigner, de le signer, de le scanner et de le déposer sous votre espace e-candidat dédié à cet effet.

Date limite pour effectuer ces démarches : 31 mars 2021